

**Procès-verbal de l'assemblée générale de la F.E.F.B. qui s'est tenue à Fleurus**  
**le 5 mars 2005**

La séance est ouverte à 14h15 sous la présidence de M. Claude BIKADY, président.

Sont représentés les membres effectifs suivants : 201 C.R.E.Bruxelles (François FONTIGNY), 203 Fous du Roy (François FONTIGNY p.p.), 226 Europchess (Raymond van MELSEN p.p.), 229 Caïssa Woluwé (Raymond van MELSEN), 244 Brussels Chess Club (Marc LOYEN p.p.), 273 Grand Roque de Woluwé (Marc LOYEN et Michaël PROCUREUR) 289 Chant d'Oiseau (Michaël PROCUREUR p.p.), 290 Epicure (Philippe LOMBART), 501 C.R.E.Charleroi (Fabrice GROBELNY, André BREDA et Pascal BREDA), 506 C.W.G. Mons (Geoffrey LHOST), 514 Fontaine (Philippe MAJEWSKI), 537 Quiévrain (Geoffrey LHOST p.p.), 538 Fleurus (Didier DEWINTER), 541 Leuze (Paul STRUBBE), 601 Liège (Guy DANS et Jean-Christophe THIRY), 618 Echiquier Amaytois (Claude BIKADY et Daniel HALLEUX), 621 Ans (Jean-Christophe THIRY p.p.), 622 Herve (Claude BIKADY p.p.), 901 Namur (Claude DETHIER), 910 Ludisan (Damien ANDRE), 951 Waterloo (Pierre VAN de VELDE) et 958 Capablanca (Philippe du RY).

Est également présent M. Jean-Christophe VASSART, vérificateur aux comptes 2004 avec Claude DETHIER.

A la demande du Président, le Secrétaire donne le relevé des cercles disposant du droit de vote ; le nombre total des voix disponibles en début de séance est de 52.

MM. Claude DETHIER et Philippe MAJEWSKI sont désignés pour exercer les fonctions de scrutateurs pour les besoins de l'assemblée.

**1. Les procès-verbaux** des assemblées générales des 13 mars et 15 mai 2005 sont approuvés sans observation particulière.

**2. Ratification de modifications au règlement d'ordre intérieur et au règlement des tournois.**

A l'unanimité, l'Assemblée générale ratifie les modifications suivantes, qui ont été apportées par le Conseil aux règlements de la F.E.F.B. :

Point 2, e, alinéa 2, du règlement d'ordre intérieur : l'alinéa a été complété comme suit :

*« A défaut, ils sont suspendus d'office, avec les mêmes conséquences que celles énoncées au point d, alinéas 1<sup>er</sup> et 2 en cas de non paiement de la cotisation provisoire, et la plus prochaine assemblée générale statue sur leur exclusion éventuelle » ;*

Point 3, b, 2, du règlement d'ordre intérieur : les mots « ou du comité sportif » ont été remplacés par « , sauf celles qui sont de la compétence du Comité sportif d'appel » ;

Point 13, alinéa 3, du règlement d'ordre intérieur : le mot « sportives » a été inséré entre « décisions » et « relatives » et l'on a remplacé les mots « et sur le territoire de sa juridiction » par « , les ligues et les cercles qui en dépendent » ;

Point 13 du règlement d'ordre intérieur : un nouvel alinéa 4 libellé comme suit a été inséré :

*« Tout appel au C.S.A. doit être motivé et adressé par écrit au secrétaire de la F.E.F.B. dans les trente jours de la décision mise en cause. Le secrétaire saisit le C.S.A. de l'appel » ;*

Point 17, f, du règlement d'ordre intérieur : les mots « lorsque le conseil statue » ont été insérés avant « en première instance » ; ledit point a été complété par la phrase suivante : « Le comité sportif d'appel n'est pas compétent pour être saisi d'un recours sur une décision disciplinaire prise par le conseil d'administration même relative à une compétition » ;

Point 2.4 et point 3.1 du règlement des tournois de la F.E.F.B. : « KO » a été remplacé par « QPF ».

### 3. Rapports d'activités 2004 et directives pour 2005.

*Une brochure a été remise en séance et reprend les rapports exposés ainsi que les comptes de l'association.*

**a.** M. BIKADY, président, rappelle les trois axes de son action au sein de la F.E.F.B. :

- *qualité* : commission Elite, soutien financier au Tournoi à normes de Charleroi, lobbying auprès de la F.R.B.E., négociation partenariale avec le S.V.D.B., relais entre l'Elite et le délégué F.I.D.E., stages de formation, formation des dirigeants de cercle ... ;
- *quantité* : programmes de formation, cartes de licencié sympathisant ... ;
- *communication* : site Internet, forum, tournée de cercles, commission arbitrage ...

Il donne un aperçu des projets envisagés en 2005 tout en insistant sur l'investissement conséquent induit par sa fonction dans la gestion quotidienne de la Fédération.

*Ndlr. Le 209 Chess Club Anderlecht, représenté par M. Denis ACHEN, a rejoint l'Assemblée, ce qui porte le nombre des voix disponibles à 55.*

**b.** M. GROBELNY, secrétaire, commente brièvement les divers points de son rapport (réunions du Conseil et des A.G. F.E.F.B. et F.R.B.E., dossiers disciplinaires, cours d'arbitrage, réunion Elite francophone, Commission Statuts et Règlements F.R.B.E., correspondances diverses et perspectives 2005) ; il espère une année 2005 moins chargée que la précédente.

Diverses observations sont formulées au sein de l'Assemblée, concernant :

- la possible participation de mineurs aux cours d'arbitrage (M. du RY) ;
- la problématique du *Pion f* (M. van MELSEN) ;
- l'insuffisance d'une information par voie d'Internet et la nécessité de multiplier les canaux de communication (MM. Van MELSEN et LHOST) ;
- la nécessaire communication des changements d'adresses (M. THIRY).

**c.** M. LOMBART, trésorier, présente son rapport en observant :

- le jumelage des comptes de ristournes aux ligues (2002 et 2003) parce que c'était déjà le cas les années précédentes ; afin de restaurer la régularité des écritures à ce sujet, il est proposé d'amender le projet de comptes de résultats 2004 comme suit :
  - au compte 6002 (*ristourne définitive aux ligues*), le montant de 5106,00 € est remplacé par celui de 3332,00 € ;
  - il est créé un nouveau compte de dépenses 6997 (*charges exceptionnelles*), avec un montant de 1774,00 € ;
- une erreur de ventilation entre les comptes de frais de déplacement 60191 (*Administrateurs*) et 60192 (*Assemblée générale*) :
  - au compte 60191, il faut remplacer le montant de 2072,65 € par celui de 2564,94 € ;
  - au compte 60192, il faut remplacer le montant de 577,19 € par celui de 84,80 € ;
- moins de parution du *Pion f* ;
- les changements dans la constitution du portefeuille (investissement en sicav ING en euros).

Les réserves s'élèvent à environ 33.000 €. Certains membres s'interrogent sur une éventuelle volonté d'équilibre. M. ACHEN demande qu'un gros effort soit accompli au niveau subsidiation et sponsoring privé. Il s'étonne de l'importance du poste « frais de déplacement administratifs » mais ceci est la conséquence d'un Conseil dynamique.

**d.** Le rapport de la Direction des tournois révèle les principaux résultats enregistrés au terme des compétitions de l'année écoulée :

- *Interclubs 2004* : le titre de champion revient au C.W.G. Mons (506) ;

- *Individuels 2004* : dans le tournoi Elite, S. MOHANDESI s'impose et dans l'Accession, les deux montants sont G. BURNAY et F. BELVA ;
- *Inter-ligues 2004* : la Ligue du Hainaut s'impose tant le tournoi seniors que dans le tournoi juniors ;
- *Individuels de parties rapides 2003* : le vainqueur est P. VANDEVOORT.

Les organisations 2005 sont rappelées et il est fait appel aux candidatures pour 2006 (à rentrer pour le 31 août 2005).

e. Concernant le *Pion f*, M. BIKADY observe qu'il n'y a eu que 5 bulletins en 2004. Il rappelle la démission de M. ADAM et les problèmes financiers auxquels le Conseil a été confronté. Désormais, la situation financière est régularisée. La démission de M. ADAM vient de diverses divergences de vue ainsi que de problèmes qui lui sont personnels. Les démarches suivies jusqu'à présent pour assurer la relève sont demeurées sans résultats. Il est fait état des résolutions prises en Conseil le matin pour sortir de l'impasse.

M. van MELSEN souhaite saluer le travail accompli par M. ADAM.

f. M. BIKADY évoque le travail accompli par M. GRILLMAIER, délégué à la jeunesse, en 2004 :

- *Circuit J.E.F.* : en 2004, il y a eu cinq étapes avec une participation assez variable ; pour 2005, le calendrier a été arrêté le matin et appel aux candidats va être lancé sous peu ;
- *Formations* :
  - pour l'élite, le jumelage avec les néerlandophones était de qualité mais fut peu suivi par les francophones ; de plus, l'expérience ne sera plus poursuivie ;
  - au niveau des supports, *Etape 1* a été distribué aux clubs en septembre, *Etape 2* le sera prochainement et *Etape 3* sera envoyé aux ligues ;
  - en ce qui concerne les formations des ligues, les rapports du Hainaut et de Bruxelles sont en ordre.
- *Individuels francophones 2005* : cette année, organisation en marge du tournoi seniors (à Bouge) ;
- *Inter-écoles 2004* : finales à Lobbes, avec victoire de Lobbes en primaire et de Tournai en secondaire ; en 2005, la finale francophone aura lieu le 30 avril à Leuze-en-Hainaut ; les éliminatoires régionaux sont prévus le 5 mars pour le Hainaut, le 12 mars pour le Brabant Wallon et le 20 avril pour Namur/Luxembourg.
- *Championnats de Belgique 2004* : organisé par le club d'Eynatten à Buttgenbach ; Mouloud Doudou décroche le seul titre francophone en – 14 ans ; En 2005, il se tiendra à Eupen, du 2 au 10 avril mais des problèmes de logement se font jour ;
- *Inter-ligues 2004* : le Hainaut l'a emporté avec 4,5/6.

f. M. HALLEUX, délégué à l'immatriculation et au classement, expose son rapport. Pour s'en tenir à ce qui concerne la F.E.F.B., M. HALLEUX rappelle les règles relatives aux mises en 0-0-0 et aux transferts ; il relève également le nombre de matricules libérés suite à la suppression du digit de contrôle ; il rappelle les règles de classement relatives aux tournois étrangers et termine par un aperçu statistique du nombre des affiliés F.E.F.B. depuis 1994 (pour 2004, remontée à 1730 unités). Suite aux interventions de M. du RY, il est rappelé que les affiliations de joueurs peuvent toujours se faire par voie postale et qu'en cas de problème pour l'envoi des résultats, le Conseil peut aider.

Le Président souligne la hausse du nombre des membres après une période délicate.

La mise en 0-0-0 est discutée au sein de l'Assemblée, en parallèle avec la demande d'augmentation de cotisation sollicitée en cas de réaffiliation.

g. M. THIRY, en sa qualité de secrétaire adjoint et de responsable au Vade Mecum, expose son rapport. En 2004, son activité s'est essentiellement portée sur la réforme (non aboutie à ce jour) des Statuts et Règlement d'ordre intérieur de la F.R.B.E., sur l'examen de la problématique des

indemnités de formation en cas de transfert de jeunes joueurs, sur des propositions de modification des règlements de la F.E.F.B., sur la communication d'informations diverses par le canal du *forum* et sur l'élaboration de l'édition 2005 du Vade Mecum.

Il ajoute qu'à la page 84 de celui-ci, à l'article 9.6. des règles du jeu, il y a lieu d'ajouter les mots « , *pourvu que le coup qui a amené cette position ait été un coup illégal* » au terme de la 1<sup>ère</sup> phrase.

5. MM. DETHIER et VASSART donnent lecture du rapport de **vérification des comptes**, en conclusion duquel est proposée l'approbation des comptes 2005. Après réponse des membres du Conseil à quelques remarques ponctuelles des vérificateurs, l'Assemblée est informée de ce qu'en sa réunion du matin, le Conseil a opté pour la tenue de sa comptabilité selon les règles prévues pour les grandes A.S.B.L.

A l'unanimité, l'Assemblée approuve les **comptes 2005** tels qu'amendés ci-avant (cfr. point 3, c, les deux premiers tirets) ; par vote séparé, elle accorde **décharge** aux administrateurs à l'unanimité.

6. En ce qui concerne la **cotisation 2006**, l'Assemblée décide à l'unanimité de supprimer la différence entre nouvelles affiliations et affiliations de base, les premières étant alignées sur les secondes. Par 36 voix pour et 18 contre (*ndlr. N'était plus présent le cercle de Capablanca ; total des voix disponibles : 54*), elle décide par ailleurs d'adopter, en cas de réaffiliation dans les 366 jours qui suivent la mise en 0-0-0, l'augmentation de cotisation suivante :

- de 22 à 25 € pour les seniors ;
- de 11 à 14 € pour les juniors.

Le **budget 2005** adopté l'année précédente est modifié à l'unanimité de l'Assemblée comme suit :

- ✓ Poste 6012 *Trésorerie* : lire 150,00 € au lieu de 100,00 € ;
- ✓ Poste 6018 *Direction des bulletins* : lire 300,00 € au lieu de 500,00 € ;
- ✓ Poste 60313 *Pion f frais de reportage* : lire 200,00 € au lieu de 800,00 € ;
- ✓ Poste 6050 *Coupe d'Europe* : lire 1.000,00 € au lieu de 500,00 € ;
- ✓ Poste 6091 *Divers (frais de fonctionnement)* : lire 400,00 € au lieu de 300,00 € ;
- ✓ *Total des dépenses* : lire 47.261,00 € au lieu de 47.411,00 € ;
- ✓ *Boni/Mali* : lire – 7.225,00 € au lieu de – 7.375,00 €.

Au projet de budget 2006 sont apportées les modifications suivantes :

- ✓ Poste 6012 *Trésorerie* : lire 150,00 € au lieu de 100,00 € ;
- ✓ Poste 6018 *Direction des bulletins* : lire 300,00 € au lieu de 500,00 € ;
- ✓ Poste 60313 *Pion f frais de reportage* : lire 200,00 € au lieu de 800,00 € ;
- ✓ Poste 604131 : lire *supports de formation* au lieu de *livres de formation* et 1.000,00 € au lieu de 400,00 € ;
- ✓ Poste 6050 *Coupe d'Europe* : lire 1.000,00 € au lieu de 500,00 € ;
- ✓ Poste 6091 *Divers (frais de fonctionnement)* : lire 400,00 € au lieu de 300,00 € ;
- ✓ *Total des dépenses* : lire 47.141,10 € au lieu de 46.691,10 € ;
- ✓ *Boni/Mali* : lire – 7.305,10 € au lieu de – 6.855,10 €.

Moyennant les amendements précités, le projet de **budget 2006** est adopté par 38 voix pour et 11 contre (*ndlr. N'étaient plus présents les cercles de Leuze, Mons, Capablanca et Quiévrain – total des voix disponibles : 49*).

7. les **mandats** de MM. Claude BIKADY et Pierre VANDEVELDE sont arrivés à leur terme. Tous deux sont candidats à un nouveau mandat. En outre, MM. Maurice ADAM et Philippe GRILLMAIER sont démissionnaires. Aucune autre candidature n'a été reçue.

Au scrutin secret, M. BIKADY recueille 39 voix pour et M. VANDEVELDE recueille 40 voix pour. Tous deux sont donc réélus pour un mandat de trois ans.

8. MM. Claude DETHIER et Jean-Christophe VASSART sont désignés comme **vérificateurs des comptes** pour 2005.

**9.** Aucune modification n'est apportée par l'Assemblée à la composition du **Comité sportif d'appel**. Demeurent donc membres du C.S.A. : MM. Raymond van MELSEN (Bruxelles-Capitale), Christophe GOSSEYE (Hainaut), Claude DETHIER (Namur/Luxembourg), Christophe GILLAIN (Liège) et Marc ROGER (Brabant-Wallon).

**10.** Sont désignés comme **délégués** pour représenter la F.E.F.B. aux assemblées générales 2005 de la F.R.B.E. : MM. Pierre VAN de VELDE (951), Philippe LOMBART (290), Jean-Christophe THIRY (601), Willy DESCHUYTENEER (518), François FONTIGNY (201), Raymond van MELSEN (229), Daniel HALLEUX (618), Claude BIKADY (618), Guy DANS (601), Pascal BREDA (501), André BREDA (501), Philippe MAJEWSKI (514), Denis ACHEN (209), Marc LOYENS (273), Claude DETHIER (901), Michaël PROCUREUR (273) et Fabrice GROBELNY (501).

**11. Fédéralisation partielle de la compétition « Interclubs nationaux ».**

*A priori*, l'Assemblée se déclare opposée à l'idée de fédéralisation de cette compétition mais elle souhaite davantage d'efficacité, surtout pour les recours.

En cas de fédéralisation, certains cercles s'exposent à des déplacements plus importants. Se pose aussi la question des clubs dits « mixtes » de la région bruxelloise ; l'on risque enfin de voir le niveau de la force opposante baisser.

Du débat, il ressort encore que le sentiment de chacun ne doit pas dépendre d'une question de personnalité du moment.

**12. Indemnité de formation en cas de transfert de jeunes.**

Cette mesure peut avoir des conséquences particulièrement importantes. L'Assemblée estime qu'il y a lieu de réfléchir davantage sur la proposition.

**13. Divers**

M. van MELSEM informe l'Assemblée que M. ARMETAJ a été suspendu pour un an de toute participation aux tournois de la Ligue sur le territoire de Bruxelles-Capitale.

La séance est levée vers 18h35.

Claude BIKADY  
président

Fabrice GROBELNY  
secrétaire